

Module

Faire des choix fondamentaux pour l'assurance qualité externe



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Institut international de
planification de l'éducation

Assurance Qualité Externe : options pour les gestionnaires de l'enseignement supérieur

Ces modules ont été préparés par le personnel et des consultants de l'IIPE. Ils peuvent être utilisés soit lors d'ateliers et activités de groupes, soit individuellement, en tant que matériel d'autoformation. L'IIPE les utilise également dans le cadre de ses cours à distance.

Cette série de modules est disponible à l'adresse suivante : www.iiep.unesco.org

D'autres séries sont disponibles à la même adresse sur des thèmes liés à la planification et la gestion de l'éducation. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de l'IIPE pour prendre connaissance des nouvelles publications.

Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris
Tel. : +33 1 45 03 77 00 Fax : +33 1 40 72 83 66
E-mail : info@iiep.unesco.org
Site web : www.iiep.unesco.org

Ces modules ont été réalisés à l'aide du matériel informatique de l'IIPE et imprimés dans son atelier d'impression. Les désignations employées dans cette publication, comme les matériels qui y sont présentés, ne sauraient en aucune manière être interprétés comme le reflet d'un quelconque point de vue de l'UNESCO que ce soit sur le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités ou que ce soit sur ses frontières ou limites.
Cote : PRD/47
Crédit photos : IIPE/UNESCO
Tous droits réservés
© UNESCO 2011

Module 1

..... Faire des choix fondamentaux pour
l'assurance qualité externe

Présentation du module	4
Introduction	5
Le rôle de l'assurance qualité externe dans les systèmes d'assurance qualité	6
1. Tendances des systèmes d'enseignement supérieur	6
2. Instruments alternatifs pour la politique de régulation de la qualité dans l'enseignement supérieur	15
3. Définitions : assurance qualité, évaluation, audit, accréditation et reconnaissance	17
4. Le rôle de l'assurance qualité externe dans le système général d'assurance qualité	20
Principaux choix d'organisation et de méthode dans les systèmes d'assurance qualité externe	22
1. Objectifs généraux de l'AQE	22
2. Choix des mécanismes : évaluation, audit de la qualité et accréditation	24
3. Portée des systèmes d'assurance qualité	29
4. Conclusions	35
Points à retenir	36
Références bibliographiques	38

Liste des abréviations

AACSB	Association pour le progrès des écoles de commerce universitaires (Association to Advance Collegiate Schools of Business) [États-Unis]
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur [France]
AQE	Assurance qualité externe
AUF	Agence universitaire de la francophonie – [Canada]
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CEPES	Centre européen pour l'enseignement supérieur (European Centre for Higher Education) [Roumanie]
CHE	Conseil pour l'enseignement supérieur (Council for Higher Education) [Afrique du Sud]
CNE	Comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur (National Higher Education Evaluation Committee) [France]
CONEAU	Commission nationale d'évaluation et d'accréditation universitaire (National Commission for University Evaluation and Accreditation) [Argentine]
CUS	Conférence universitaire suisse
ENADE	Examen national d'évaluation de l'enseignement supérieur
ENQA	Réseau européen d'assurance qualité (European Network for Quality Assurance)
EPAS	Système d'accréditation de filières organisé sous EQUIS (Program Accreditation System)
EQUIS	Système européen d'amélioration de la qualité (European Quality Improvement System)
EUA	Association des universités européennes (European University Association)
GATS	Accord général sur le commerce des services (General Agreement on Trade in Services)
GED	Application de gestion électronique des documents
HEQC	Comité pour la qualité de l'enseignement supérieur (Higher Education Quality Committee) [Afrique du Sud]
INQAAHE	Réseau international des agences d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education)
LAN	Conseil national d'accréditation (Malaisie)
LMD	Licence – Master – Doctorat
MINESUP	Ministère de l'Enseignement supérieur
OBHE	L'observatoire de l'Éducation sans frontière (Observatory on Borderless Higher Education) [Angleterre]
OMC	Organisation mondiale du commerce (World Trade Organization)
TIC	Technologies d'information et de communication
REESAO	Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Liste des encadrés

Encadré 1.	Processus d'intégration régionale et assurance qualité	9
Encadré 2.	L'introduction du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique francophone et stratégie d'harmonisation des programmes de l'Union africaine	11
Encadré 3.	Mécanismes d'assurance qualité des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique anglophone	12
Encadré 4.	Approches régionale et nationale : le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) et le Cameroun	13
Encadré 5.	L'évaluation institutionnelle conduite en France par l'AERES (France)	24
Encadré 6.	L'accréditation des formations et établissements par l'OAQ en Suisse	26
Encadré 7.	L'audit de la qualité en Afrique du Sud	27
Encadré 8.	Portée grandissante du système d'assurance qualité en Malaisie	30
Encadré 9.	La flexibilité du système d'accréditation américain	31
Encadré 10.	Demande d'accréditation obligatoire des filières de formation reconnues par l'État en Argentine	33

Liste des tableaux

Tableau 1.	Instruments alternatifs pour la régulation de la qualité par domaine d'intérêt	16
Tableau 2.	Fonctions d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur	21
Tableau 3.	Classification des options de base utilisées dans les systèmes AQE	28

Présentation du module

Bienvenus au module 1 « Faire des choix fondamentaux pour l'assurance qualité externe » de notre cours à distance sur l'Assurance qualité externe.

Objectifs du module



Ce module :

- présente les tendances internationales qui incitent les pays à mettre en place un système d'AQE ;
- explique comment les mécanismes d'AQE s'intègrent dans les systèmes d'assurance qualité ;
- analyse la notion de « qualité » et définit les concepts de base de l'AQE ;
- traite des objectifs généraux des systèmes d'AQE ; et
- établit les liens entre ces objectifs généraux et les choix organisationnels de base.



À la fin de ce module vous devriez pouvoir :

- comprendre les facteurs contextuels et les raisons politiques nécessaires à la mise en place d'un système d'AQE ;
- définir différents concepts liés à l'AQE tels que l'évaluation, l'audit et l'accréditation ;
- comprendre le rôle de l'AQE dans la fonction d'assurance qualité sous la responsabilité des gouvernements ; et
- identifier les choix organisationnels majeurs pour la création d'un dispositif d'AQE.

Thèmes de réflexion



- Existe-t-il déjà une structure d'assurance qualité externe dans votre pays ?
- Quelles sont les fonctions d'assurance qualité faibles qui doivent être développées dans votre pays ?
- Quel rôle joue ou pourrait jouer l'AQE à cet égard ?
- Quel serait le mécanisme d'AQE le plus important à développer dans l'immédiat ?

Module 1

..... Faire des choix fondamentaux pour
l'assurance qualité externe



Introduction

L'amélioration de la performance et des pratiques de l'enseignement supérieur a toujours été une préoccupation des politiques et de la gestion de l'enseignement supérieur. À cette fin, différents instruments sont utilisés qui varient selon le mode d'organisation de chaque système. Dans les pays à gestion centralisée, on met l'accent sur le pilotage au niveau ministériel, alors que dans les pays à gestion décentralisée, tout en gardant un droit de regard du ministère, on laisse aux établissements d'enseignement supérieur davantage d'initiative pour établir leur propre système d'assurance qualité. L'assurance qualité externe (AQE) peut traiter les insuffisances des dispositifs traditionnels d'assurance qualité au niveau central comme au niveau de l'établissement. En effet, les autorités nationales, souvent éloignées du terrain, ont plus de mal à juger équitablement la qualité des filières universitaires ainsi que celle des établissements de formation. Quant à ces derniers, ils peuvent difficilement être prestataires de services et juges à la fois.

Par ailleurs, la mondialisation affecte fortement l'enseignement supérieur et crée de nouveaux défis pour le pilotage et la régulation. Pendant que l'offre d'enseignement supérieur continue de se diversifier, la mondialisation suscite, de son côté, le besoin d'une plus grande normalisation, afin que les qualifications puissent être plus facilement évaluées. Pour cette raison, nombre de pays de culture et de traditions administratives diverses et variées sont demandeurs d'assurance qualité externe (AQE).

Ce module sert d'introduction à une série de cinq modules sur les systèmes d'assurance qualité externe (AQE). Sa première partie situe l'AQE au sein du système national d'assurance qualité ; l'AQE ajoute une nouvelle fonction à l'assurance qualité, considérée ici comme une fonction nationale sous la responsabilité des autorités nationales en charge de l'enseignement supérieur. Dans cette même partie, sont définis aussi les concepts fondamentaux nécessaires à l'établissement d'une base de compréhension claire et commune à tous les utilisateurs. La deuxième partie de ce module présente, par la suite, le modèle courant d'AQE en trois étapes ainsi qu'un nombre de choix fondamentaux à faire pour la conception d'un système d'AQE. Ces choix dépendent beaucoup des objectifs généraux de l'AQE, qui sont eux-mêmes fonction de son rôle dans le système national d'assurance qualité.



Le rôle de l'assurance qualité externe dans les systèmes d'assurance qualité

1. Tendances des systèmes d'enseignement supérieur

Au niveau mondial, les systèmes d'enseignement supérieur se caractérisent par des tendances communes, fréquemment interdépendantes. Ces tendances demandent une actualisation permanente aux niveaux national et institutionnel.

Croissance de la demande sociale et expansion des systèmes d'enseignement supérieur

Au cours des décennies passées, la demande sociale d'enseignement supérieur a augmenté, en particulier dans les pays en voie de développement. L'enseignement supérieur s'est donc développé alors que le financement nécessaire pour satisfaire la demande restait souvent insuffisante. Au niveau mondial, les effectifs sont passés de 68 millions, en 1991, à 159 millions, en 2008. En Asie de l'Est et Pacifique, les effectifs ont augmenté, passant de 14 millions, en 1991, à 49 millions, en 2008 (UNESCO, 2010 : 170), avec 26,7 millions d'étudiants en Chine seulement¹. Afin d'accueillir les effectifs supplémentaires, les systèmes d'enseignement supérieur se sont diversifiés ; on a ainsi développé un secteur postsecondaire, non universitaire, et un nombre croissant de cours sont enseignés à distance.

Suite à ces évolutions, les difficultés des autorités nationales à garantir la qualité par les méthodes traditionnelles se sont naturellement multipliées.

Privatisation de l'enseignement supérieur

De nombreux pays qui avaient dans le passé des systèmes éducatifs exclusivement publics, n'ayant plus la capacité financière de répondre à la demande sociale, ont introduit des mesures pour permettre le développement d'un secteur d'enseignement privé. Cela a conduit, au cours de la dernière décennie, à une formidable expansion de l'offre d'enseignement supérieur privé notamment dans les pays en voie de développement. L'enseignement supérieur privé est actuellement une composante à part entière du système éducatif au même titre que l'enseignement supérieur public.

Une perception croissante de l'enseignement supérieur comme bien privé

La reconnaissance de la rentabilité privée de l'enseignement supérieur est en progression. Cela vaut particulièrement pour les diplômes professionnels qui, indéniablement, génèrent des profits individuels substantiels. La formation professionnelle supérieure des adultes (formation tout au long de la vie), plus particulièrement, est considérée par les établissements publics et privés, aux

¹ Selon le Bulletin statistique du développement national de l'éducation en 2004, préparé par le Bureau des statistiques nationales chinoises (2004), l'effectif global des différents établissements d'enseignement supérieur dépassait 20 millions d'étudiants en 2004. La Chine se plaçait ainsi au sommet de la pyramide des pays d'après le nombre d'étudiants.

niveaux national et international, comme un marché. Certains gouvernements encouragent vivement les établissements supérieurs publics à jouer un rôle actif dans ce secteur. L'expansion de l'offre de formation supérieure professionnelle, dont une bonne partie est organisée par des prestataires privés, a contribué à mettre en question le rôle et les méthodes des gouvernements dans l'assurance qualité.

Dérégulation et contrôle de la performance par les gouvernements

Dans nombre de pays, les gouvernements ont été réorganisés d'après le modèle du nouveau management public, ce qui les a conduits à redéfinir leur rôle d'autorité publique. Une des caractéristiques émergentes de ce modèle est la plus grande confiance à la dérégulation et la décentralisation des pouvoirs du gouvernement vers les établissements. Dans beaucoup de pays, la dérégulation fait partie d'une réforme plus large des organismes publics. Dans ce cas, les principaux outils sont la décentralisation de la prise de décision, la négociation des objectifs, le contrôle des résultats et un système de financement fondé sur des indicateurs de résultats. Ces outils sont liés aux notions d'autorégulation et d'autonomie. Dans ce contexte, les gouvernements cherchent à renforcer des mécanismes qui leur permettent d'assurer le contrôle de la qualité à distance, avec un intérêt particulier pour la responsabilité.

Quand le pilotage de l'enseignement supérieur est indirect, le rôle des autorités centrales se limite à établir les grandes lignes d'action, à fournir des ressources et à motiver les acteurs ; les établissements et l'État négocient des objectifs plus détaillés en termes d'activités et de résultats. Dans ce contexte, l'État exige des établissements qu'ils rendent compte, à mesure que ceux-ci acquièrent de l'autonomie et de la liberté dans la prise de décision. Le gouvernement, le parlement et les citoyens doivent s'assurer que les établissements d'enseignement supérieur offrent à la société des services efficaces.

Plus que jamais, les gouvernements attendent que les établissements garantissent la performance et démontrent l'utilisation optimale des ressources dont elles sont responsables auprès des usagers et du public en général.

Au niveau mondial, les établissements des différents pays ont donc été fortement incités à fournir des informations sur leurs dépenses et leurs résultats.

Le changement opéré pour satisfaire la demande des consommateurs et du marché concernant la transparence

Les nouvelles formes de pilotage au niveau national vont souvent de pair avec une plus grande confiance dans les mécanismes du marché. Certains pays ont une forte tradition dans ce domaine, alors que d'autres les ont adopté plus récemment. Dans des systèmes très diversifiés et régis par les principes du marché, comme le système américain, les informations fournies aux consommateurs et au public par le système d'accréditation sont une pratique de longue date.

La demande d'information des familles et des étudiants sur la performance des établissements se manifeste actuellement dans d'autres pays de plus en plus influencés par les forces du marché. Même dans des systèmes éducatifs hautement centralisés, on observe un changement d'orientation vers une plus grande autonomie institutionnelle. Toutefois, dans ces cas, les schémas d'assurance qualité externe (AQE) doivent s'adapter à la culture nationale qui,

traditionnellement, met l'accent sur le contrôle des moyens plutôt que sur les résultats.

Mondialisation

Les systèmes d'enseignement supérieur sont de plus en plus touchés par la mondialisation. Les accords commerciaux conclus au niveau international, les technologies d'information et de communication (TIC), à la fois matière et outil d'apprentissage, ont conduit à la multiplication des échanges internationaux de biens, de capitaux et de personnes. Cela a exercé un effet significatif sur la structure, le contenu et la production de l'enseignement supérieur au niveau mondial. En effet, les accords commerciaux ont conduit à un niveau de mobilité sans précédent pour certaines professions. La mondialisation de certaines professions et la mobilité professionnelle croissante ont accentué la pression sur les pays et les établissements pour produire des diplômes reconnus sur le marché de l'emploi international et pour la comparabilité des standards éducatifs.

L'Accord général sur le commerce des services et le marché d'enseignement supérieur sans frontières

La progression de l'enseignement supérieur transnational représente une manifestation directe de la mondialisation. Cet enseignement comprend des filières de formation, des cours d'études ou des services éducatifs (y compris l'éducation à distance). On désigne l'éducation transnationale, souvent organisée dans un but commercial, de « commerce international des services éducatifs ». Cependant, l'éducation transnationale, comme ses applications commerciales, ne sont pas des phénomènes entièrement nouveaux, mais la rapidité d'évolution est plutôt récente et l'on s'attend à ce qu'elle s'accélère. En effet, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a déjà inclu les « services éducatifs » dans les négociations qui ont lieu dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (GATS). On a donc pris conscience du fait que l'éducation était devenue un service sur le marché mondial, et que, par ailleurs, on manquait de pouvoirs régulateurs au niveau international. Des questions particulières liées à l'enseignement supérieur transnational seront traitées dans le module 5.

Le marché international des services d'assurance qualité

L'évolution des services éducatifs vers la mondialisation inclut aussi les services d'assurance qualité et d'accréditation. En effet, plusieurs organismes d'accréditation privés qui opèrent au niveau national, ceux en particulier des secteurs d'études professionnelles comme les formations en matière de gestion des entreprises, les formations d'ingénieur et les formations en matière de santé, offrent leurs services à des organisations d'autres pays. Certains organismes d'accréditation régionaux et professionnels aux États-Unis ont accrédité des filières dans 40 pays. Toutefois, les prestataires de services d'assurance qualité internationaux imposent fréquemment leurs propres valeurs et critères, qui ne sont pas toujours les mêmes que celles des autorités nationales. Cela accentue la pression sur les gouvernements nationaux pour créer leurs propres structures d'assurance qualité qui peuvent être plus facilement adaptées aux valeurs et intérêts nationaux.

Intégrations régionales

Il est à noter aussi que l'enseignement supérieur se trouve de plus en plus affecté par des mouvements d'intégration régionale comme il en existe dans toutes les régions du monde. La création d'un marché commun à travers l'objectif de la libre circulation des personnes, affecte directement la sphère de l'éducation, car elle exige la reconnaissance des diplômes. Le continent africain connaît également ce phénomène. En Afrique francophone, l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ainsi que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, représentent de telles initiatives dans la sous-région.

L'encadré 1 présente le processus de Bologne en Europe et l'encadré 2, l'introduction du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique francophone ainsi que la stratégie d'harmonisation des diplômes proposée par l'Union africaine. Les deux exemples illustrent comment les processus d'intégration régionale affectent le développement de l'éducation et favorisent l'expansion des systèmes d'assurance qualité au niveau régional et à celui du continent.

L'encadré 3 présente les mécanismes d'assurance qualité des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique anglophone et l'encadré 4 aborde les mécanismes traditionnels mis en place par le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur et la diversification des filières et l'assurance qualité au Cameroun.

Encadré 1. Processus d'intégration régionale et assurance qualité

Le processus de Bologne est un engagement pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Il ne s'agit pas de mettre en place un système universitaire unique mais bien de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur trois points clefs :

- mise en place d'une structure en deux cycles des études supérieures :
 - un premier cycle d'études d'au moins trois années menant à un premier grade - appelé suivant les pays licence, baccalauréat, candidature, etc. correspondant à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen ;
 - puis un cycle menant à un grade de type maîtrise universitaire (cycle court) et/ou au doctorat (cycle long) ;
- mise en place d'un système commun de crédits pour décrire les programmes d'études – le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits – pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible ;
- mise en place du supplément au diplôme afin de rendre plus facilement lisibles et comparables les diplômes, de favoriser ainsi l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial.

Le processus est ponctué par des conférences interministérielles (la Sorbonne 1998, Bologne 1999, Prague 2001, Berlin 2003, Bergen 2005, Londres 2007,...) qui sont autant d'étapes et de relances de la dynamique engagée.

Le processus de Bologne et les démarches qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le processus de Bologne comporte un volet d'activités dédiées à l'amélioration et à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur. Le rôle assigné à cette dimension « assurance de la qualité » est double. Il s'agit, d'une part, de fournir des objectifs et des

cadres pour le développement de la qualité des enseignements supérieurs et, d'autre part, de fournir à l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de ces enseignements des informations utiles et adaptées aux décisions qu'ils doivent prendre en termes de politique, de gestion, d'orientation, etc.

Depuis mai 2005 (conférence de Bergen), il existe un cadre consensuel, cohérent et respectueux du principe de subsidiarité pour le développement des démarches qualité dans les enseignements supérieurs, qui s'intitule « Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ». (www.enqa.eu/files/ESG%20version%20FRA.pdf)

Ce cadre européen des démarches qualité dans l'enseignement supérieur est constitué essentiellement de trois ensembles de références portant respectivement sur le management interne de la qualité des établissements, la mise en œuvre des évaluations externes par les agences et l'évaluation des agences.

En 2007, il a été décidé, lors de la conférence de Londres, qu'il comportera un registre des agences fondé sur la qualité de leurs activités et leur professionnalisme. Y vont pouvoir accéder les structures d'assurance qualité qui respectent les **Références et lignes directrices** susmentionnées. Enfin, la démarche, validée par les ministres, prévoit le renforcement du dialogue permanent des acteurs concernés par le développement de la qualité dans l'enseignement supérieur, notamment par une rencontre annuelle, le Forum de la qualité.

Les Références et lignes directrices reposent sur le principe de l'autonomie des établissements dans le développement de leur culture de la qualité et dans leur définition d'une politique qualité.

Les références et lignes directrices s'adressent aux établissements et aux agences.

Les références européennes portent essentiellement sur l'exercice de la mission de formation. Elles sont organisées en trois parties :

- le management interne de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- la mise en œuvre des évaluations externes par les agences d'évaluation reconnues nationalement par les autorités publiques ;
- l'évaluation de ces agences.

Les objectifs fixés par les références sont précisés dans des lignes directrices.

Etablissements

La première partie souligne l'importance de la notion d'amélioration continue qui doit se trouver au centre de la politique de l'établissement. C'est à l'établissement de définir ses orientations stratégiques, ses choix. Sa politique doit être rendue publique et prévoir un rôle pour les étudiants et les autres parties intéressées.

Les références suivantes portent sur la définition et l'évaluation des filières et des diplômes, l'évaluation des étudiants et des équipes pédagogiques, les ressources et les outils pédagogiques, le système d'information et enfin l'information du public. Concrètement, l'établissement doit montrer qu'il est en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et réaliser ses missions statutaires.

Agences d'évaluation

Les agences d'évaluation ou d'accréditation doivent mettre en œuvre des procédures d'évaluation conformes à la deuxième partie des références européennes. Par exemple

une référence précise les modalités de suivi des recommandations. L'activité des agences s'inscrit bien dans la démarche d'amélioration continue.

Pour être crédibles, ces agences doivent également être évaluées. La troisième partie des références européennes précise les attentes pour ce qui concerne le fonctionnement de l'agence et de son professionnalisme.

Les Références et lignes directrices sont complémentaires à d'autres mécanismes

La Fondation européenne pour le développement du management est très active dans le domaine de l'accréditation des écoles de commerce et de management avec la marque EQUIS (European Quality Improvement System) et dans le domaine de l'accréditation de parcours de formation avec EPAS (Program Accreditation System). Ce type d'accréditation s'inscrit dans un environnement concurrentiel. Des organismes d'accréditation américains comme l'AACSB (Association to Advance Collegiate Schools of Business) sont présents sur le marché de l'accréditation des formations de commerce.

L'Association européenne des universités (EUA) propose aux établissements un mécanisme d'évaluation dans une logique d'amélioration continue, centré sur le respect des objectifs stratégiques et politiques de chaque université.

Source : site web de l'Agence Europe-Education-Formation

Encadré 2. L'introduction du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique francophone et stratégie d'harmonisation des programmes de l'Union africaine

Face à la mondialisation et aux nouvelles exigences de mobilité académique des étudiants, le processus de Bologne a rapidement débordé le cadre de l'Europe et a été considéré comme un exemple de bonne pratique par des pays d'autres régions du monde, qui ont adapté leur système d'enseignement supérieur en le prenant pour référence. Ainsi, à l'instar de l'Europe, d'autres continents se sont engagés dans la restructuration de leurs cycles d'enseignement en adoptant l'architecture LMD. Les évolutions européennes ont incité les autres continents à restructurer leurs cycles d'enseignement en adoptant l'architecture du LMD.

Longtemps restés en retrait de ces réformes, les États d'Afrique francophone ont également décidé de basculer vers le système LMD, la structure européenne des études, avec des différences sensibles selon les sous-régions : les pays du Maghreb ont remodelé leur système à partir de 2003 et ceux d'Afrique de l'Ouest en 2005.

Le débat, qui s'est par le passé focalisé sur la question des cycles d'études, concerne aujourd'hui d'autres sujets. Ceux de l'assurance qualité et de l'accréditation, de l'organisation de diplômes conjoints, des masters de recherche et des écoles doctorales sont de première importance.

Suite aux évolutions mondiales, les États d'Afrique francophone ont pris des initiatives importantes dans certains de ces domaines. L'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont adopté des directives qui visent la mise en place du système LMD. Cette décision traduit une volonté des pays de la sous-région de renforcer leur collaboration en matière universitaire et de faciliter la mobilité des étudiants. Cette

décision traduit une volonté de ces États de renforcer leur collaboration en matière universitaire et de se positionner sur la scène internationale.

Source : site web d'AUF

Lors de la conférence de juin 2006 à Ouagadougou qui a réuni 170 participants sur le thème « L'enseignement supérieur au cœur des stratégies de développement de l'Afrique francophone », on a fait état de trois expériences de mise en œuvre de la réforme LMD dans les universités africaines :

- l'université Cheikh Anta Diop a engagé le processus de la réforme depuis 2003, en mobilisant la communauté universitaire et en commençant par les masters ;
- pour faire face au défi de la réforme du LMD, des universités publiques francophones ont créé un Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) qui regroupe 14 membres actuellement. Le réseau vise à créer les conditions d'une adhésion politique forte des États en faveur de la réforme ;
- les chefs d'États de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) ont pris des décisions politiques concertées pour créer le cadre juridique, avec un calendrier précis pour la mise en œuvre de la réforme LMD.

Il est à noter que la mise en place de la structure LMD facilitera également les échanges et la reconnaissance des diplômes entre l'Afrique anglophone et francophone. Afin de stimuler la mobilité des étudiants et des professionnels sur tout le continent africain, l'Union africaine s'est engagée, depuis 2006, dans une stratégie d'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur, qui stipule que l'assurance qualité est un des mécanismes qui accompagnera cette réforme. Cette stratégie vise à bâtir sur les mouvements d'intégration sous-régionaux, mais également à construire, à terme, un espace africain d'enseignement supérieur avec un cadre générique des diplômes universitaires.

Source : Union africaine, 2007

Encadré 3. Mécanismes d'assurance qualité des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique anglophone

De création relativement récente dans la plupart des pays africains, les systèmes d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur, comporte actuellement une grande diversité en Afrique. D'après les résultats de six études de cas réalisées dans différents pays africains, on constate que certains pays comme le Ghana, le Kenya et le Nigéria ont déjà une longue expérience ; d'autres, les plus nombreux, n'ont pas d'évaluation ni d'accréditation systématique. À peu près un cinquième des États africains ont des agences d'assurance qualité en cours de création, ou ont procédé à quelques évaluations ou accréditations ou à quelques accréditations de formations. Quatre de ces agences sont semi-autonomes. Toutes les agences sont financées intégralement ou en partie par un département ministériel. Six pays procèdent actuellement à la mise en place de programmes d'accréditation. Onze pays ayant des agences d'accréditation utilisent l'accréditation institutionnelle ou celle des filières de formation. Deux pays (l'Afrique du Sud et Maurice) organisent des audits institutionnels. Le Nigéria accrédite uniquement les filières des universités. Dans les six cas étudiés, les procédures comportent des éléments communs : évaluation par les pairs (*peer review*), auto-évaluation, visites sur site et un rapport.

Il s'avère donc que l'assurance qualité est en train de se développer dans bon nombre de pays africains. Cela ne doit pas cacher les difficultés auxquelles sont confrontés les

pays pour mettre en place des mécanismes d'assurance qualité, notamment des problèmes de financement, la difficulté de trouver des évaluateurs qualifiés, le volume du travail à effectuer, en particulier dans le domaine de l'évaluation des filières où la demande est très forte, et, enfin, le développement et l'acceptation de la culture d'évaluation.

Enfin, il est à noter le niveau de convergence méthodologique des systèmes d'évaluation et d'accréditation mis en place dans les pays africains et leur ressemblance avec les systèmes européens et américains. Cela crée un potentiel pour la reconnaissance mutuelle des résultats des procédures utilisées. Cela donne également une base encore plus solide à la mobilité académique, surtout des étudiants.

Source : Hayward, 2006

Encadré 4. Approches régionale et nationale : le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) et le Cameroun

Le CAMES est un organisme intergouvernemental composé de 17 États d'Afrique francophone et une douzaine d'organisations interétatiques. Créé en 1968, un de ses objectifs est l'harmonisation des programmes d'études et des niveaux de recrutement des personnels enseignants et chercheurs. Le CAMES a à sa charge quatre programmes : (1) la reconnaissance et équivalence des diplômes, grades et titres, (2) un programme visant la coopération en matière de pharmacopée et médecine traditionnelle africaine, (3) les comités consultatifs interafricains visant l'homologation des décisions nationales de promotion et (4) les concours d'agrégation.

En matière de reconnaissance et d'équivalence des diplômes, le CAMES vise à asseoir l'organisation des programmes pour qu'ils répondent aux normes internationales et aux impératifs d'une formation de cadres, adaptés aux réalités africaines. Ayant élaboré des référentiels pour l'évaluation (stipulant les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, les contenus, les volumes horaires et les conditions du contrôle des connaissances et une égalité dans la qualification du personnel enseignant), le CAMES vise à établir la validité de plein droit et l'équivalence des diplômes pour favoriser la mobilité académique. Dans ce but, il organise tous les deux ans des colloques qui réunissent des experts en trois commissions disciplinaires. Durant ces colloques, les décisions relatives à l'équivalence des programmes sont prises. Depuis 1972, 761 programmes d'études ont été évalués.

Les comités consultatifs interafricains visent à harmoniser les statuts des enseignants-chercheurs africains à travers la gestion commune de la promotion. Pour cela, le CAMES fonctionne avec sept comités techniques disciplinaires qui évaluent les demandes d'homologation (reconnaissance par le système CAMES des grades et titres obtenus dans le cadre d'un autre système de promotion).

Plus récemment, la question a été posée de savoir si le CAMES ne devrait pas jouer un rôle également en matière de contrôle de qualité de l'enseignement supérieur privé. Des réflexions sur le système le plus approprié sont en cours (cf. module 3).

Source : Site web du CAMES

Pour répondre à des nouveaux problèmes émanant principalement de la privatisation de l'enseignement supérieur, certains pays de l'Afrique francophone ont souhaité mettre en place des mécanismes supplémentaires de contrôle de la qualité. La création

d'un secteur d'enseignement supérieur privé au Cameroun, par exemple, comme dans de nombreux autres pays africains, a entraîné des préoccupations concernant l'élargissement d'accès, compte tenu de l'augmentation de la demande de poursuite d'études, de diversification de l'offre de formation, de développement de la qualité et de pertinence des formations. En septembre 2007, le secteur d'enseignement supérieur privé comprenait déjà 66 établissements privés.

Il a été créé une Commission nationale pour l'Enseignement Supérieur Privé qui siège deux fois par an pour se prononcer en outre sur des demandes d'ouverture. Il existe une réglementation qui décrit le processus d'autorisation et de fonctionnement. Cette réglementation prévoit quatre étapes pour la mise en place des institutions privées d'enseignement supérieur : (i) l'accord de création, valable pendant 3 ans renouvelable une fois, qui marque l'acceptation du projet de création de l'établissement par le MINESUP après présentation des pièces à conviction; (ii) l'autorisation d'ouverture qui habilite à l'ouverture proprement dite, (iii) l'agrément qui donne droit à l'ouverture des filières, et (iv) l'homologation qui permet la délivrance des diplômes nationaux.

Source : Site web de Cameroun Link

Activité 1



Veillez faire la liste des tendances nationales et internationales qui exercent une pression pour la mise en place d'un système d'assurance qualité dans votre pays. Les accords de commerce régionaux, ou d'autres accords internationaux, font-ils partie de ces tendances ?

Votre gouvernement a-t-il introduit récemment des changements dans le pilotage de l'enseignement supérieur telle qu'une autonomie accrue des établissements, en contrepartie d'une plus grande responsabilité en matière de reddition des comptes et de la mise en place d'un système d'assurance qualité?

2. Instruments alternatifs pour la politique de régulation de la qualité dans l'enseignement supérieur

Les tendances précédemment décrites ont conduit à s'intéresser de plus en plus à la question de la « qualité » de l'enseignement supérieur et, par voie de conséquence, au point de savoir comment l'assurer. Pratiquée sous l'égide de l'État, et par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes, l'assurance qualité, comme d'ailleurs le contrôle des activités académiques, n'est pas une pratique ou une demande complètement nouvelle. La plupart des systèmes d'enseignement supérieur contrôlent ces activités au moyen de mécanismes divers dont la nature et l'étendue varient selon le système considéré.

À la différence des établissements du Royaume-Uni, dans les pays à gestion centralisée, comme ceux de l'Europe continentale, le contrôle de l'enseignement supérieur porte sur les intrants au moyen de budgets annuels détaillés, de données analytiques sur le personnel enseignant classé par statut, de qualifications minimales, de systèmes d'admission. Les filières de formation sont contrôlées de la même façon. Ainsi, les nouvelles filières de formation doivent être conformes aux standards nationaux relatifs à la charge horaire d'enseignement, aux contenus de base et au mode de contrôle des connaissances.

Au niveau des établissements, l'évaluation de la performance des enseignants-chercheurs, en particulier la performance dans le domaine de la recherche, a généralement été conduite par les commissions disciplinaires nationales.. L'évaluation des résultats de la recherche des enseignants- chercheurs ou des chercheurs, faite le plus souvent par les pairs, est une pratique bien établie au sein de l'enseignement supérieur.

La récente préoccupation des gouvernements et des organismes internationaux de financement pour l'assurance qualité externe apporte trois types d'innovations :

- On s'intéresse à des domaines dans lesquels, auparavant, les gouvernements ou les organismes de financement n'intervenaient que marginalement. Ainsi, un intérêt spécial s'est manifesté pour la qualité des apprentissages ; les gouvernements ont mis en place des enquêtes sur les conditions d'enseignement ou bien ils ont encouragé les établissements à créer leurs propres outils pour garantir le respect des critères établis.
- Les autorités nationales ou les établissements demandent que des évaluations soient menées régulièrement et non seulement à l'occasion de la prise de certaines décisions.
- Le mouvement actuel d'assurance qualité s'intéresse plus aux résultats (en particulier au mode d'apprentissage des étudiants et à la certification) qu'aux intrants et aux encours. Dans certains pays d'Amérique latine comme le Brésil², la Colombie et le Mexique, des dispositifs publics ont été créés pour tester les savoirs et les compétences des diplômés de certaines disciplines universitaires choisies. On cherchait ainsi à obtenir une plus grande transparence sur la performance réelle des établissements publics et privés.

² Le dispositif brésilien pour évaluer les connaissances des diplômés des différentes disciplines, ENC-Provao, a été créé en 1996 et supprimé en 2003, et réinstauré en 2004 sous le nom ENADE (Examen national d'évaluation de l'enseignement supérieur).

Les gouvernements disposent d'un choix d'approches étendu pour influencer sur les standards académiques. Clark (1983) désigne trois pouvoirs coordonnateurs dans l'enseignement supérieur : l'oligarchie universitaire (y compris les professions) ; l'État ; et le marché. Chacun utilise des instruments particuliers pour l'assurance qualité. L'État peut donner priorité à certains instruments relevant plus particulièrement d'un certain pouvoir coordonnateur, le choix dépendant évidemment du rapport des forces entre les pouvoirs :

- mesures d'encouragement au milieu universitaire et aux organisations professionnelles pour mettre en œuvre une autorégulation ;
- contrôle direct de la qualité des établissements et des filières d'études par l'État lui-même ;
- confiance aux mécanismes du marché pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.

Tableau 1. Instruments alternatifs pour la régulation de la qualité par domaine d'intérêt

Domaine	Organisme professionnel (autorégulation professionnelle)	État (régulation directe)	Marché (régulation par le marché)
Recherche	Jugement par les pairs	Évaluation de la recherche	Allocation concurrentielle des fonds de recherche par l'État
Formation	Organismes professionnels donnant une certification/ autorisation Systèmes d'examineurs externes Accréditation volontaire	Régulation des examens Audits académiques Évaluation des disciplines Certification/ autorisation Accréditation délivrée par l'État Indicateurs de performance Examens nationaux	Système de financement fondé sur les frais de scolarité des étudiants Production d'information

Source : Dill, 2003

Comme on peut le constater dans le précédent tableau, le choix des moyens pour la régulation de la qualité dépend du rapport de forces entre l'État, l'oligarchie universitaire (le collectif des enseignants-chercheurs) et les professions, et le marché. Habituellement, en ce qui concerne le secteur public, c'est le gouvernement qui choisit, afin que le choix soit en harmonie avec la politique de pilotage de l'enseignement supérieur. Le changement d'un instrument pour un autre, indique souvent le renforcement d'un pouvoir au détriment d'un autre.

Activité 2



Préparez un tableau des instruments alternatifs pour la régulation de la qualité par pouvoir coordonnateur dans votre pays.

3. Définitions : assurance qualité, évaluation, audit, accréditation et reconnaissance

La façon dont le terme « qualité » est défini et mis en pratique a des effets certains sur son mode de gestion. Il est important de comprendre les termes utilisés en théorie ou en pratique dans le domaine de l'AQE bien qu'on les utilise souvent de manière générale. Considérons les termes suivants, couramment utilisés dans le langage d'assurance qualité :

- assurance qualité (interne et externe) ;
- évaluation ;
- audit ;
- accréditation ; et
- reconnaissance.

Il n'y a pas de consensus sur le sens précis de chaque terme. Certains sont génériques pour l'ensemble du champ, tels que le terme d'assurance qualité (interne et externe) alors que d'autres concernent des approches plus spécifiques (évaluation, audit de la qualité et accréditation). Ils concernent aussi la responsabilité d'acteurs et de domaines d'intérêt³ différents.

Différents organismes ont élaboré des glossaires et définitions relatifs à l'assurance qualité. Tel est le cas du Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES) de l'UNESCO. Il existe aussi un glossaire préparé par le réseau international des agences d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (INQAAHE).

Assurance qualité est le terme générique pour toute forme de contrôle, d'évaluation externe de la qualité. Il pourrait être défini comme une procédure utilisée pour établir la confiance des parties prenantes à savoir que l'offre (moyens, procédures, résultats) réponde aux attentes et aux exigences minimales.

Dans le glossaire du CEPES (Vlăsceanu, Grünberg et Pârlea, 2004), on définit l'assurance qualité comme suit :

L'assurance qualité est un processus d'évaluation continue (évaluation, suivi, assurance et maintien de la qualité, amélioration) de la qualité de l'enseignement supérieur, des établissements (organismes de formation) et des filières de formation. En tant que mécanisme de régulation, l'assurance qualité vise la responsabilité et l'amélioration, en fournissant des informations et des jugements (et non pas des classements) à travers un processus convenu, cohérent, et des critères clairement définis. Beaucoup de systèmes d'enseignement supérieur distinguent l'assurance qualité interne, (c'est-à-dire des pratiques internes à l'établissement qui visent le suivi et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur) et l'assurance qualité externe (c'est-à-dire des schémas interétablissements ou supranationaux d'assurance qualité des établissements et des filières). Les activités d'assurance qualité dépendent de l'existence des mécanismes institutionnels soutenus par une culture de la qualité solide.

La portée de l'assurance qualité est déterminée par la forme et la taille du système d'enseignement supérieur. L'assurance qualité diffère de l'accréditation dans le sens où elle est préalable à cette dernière. L'assurance qualité est souvent considérée comme faisant partie de la gestion de la qualité, bien que parfois les

³ Il est à noter que l'INQAAHE a élaboré un glossaire qui peut être consulté sur www.qualityresearchinternational.com/glossary

deux termes soient utilisés comme synonymes. (Vlăsceanu et al. 2004, traduction de l'anglais).

Un autre concept proche et un des mécanismes utilisés en matière d'assurance qualité est celui d'évaluation de la qualité, souvent synonyme d'évaluation. Beaucoup de pays ont commencé par mettre en place des dispositifs d'évaluation des établissements et des filières ce qui n'a pas abouti au classement des établissements ou filières, mais plutôt à la formulation des recommandations sur la manière d'améliorer leur fonctionnement.

L'évaluation de la qualité est la procédure d'évaluation externe (évaluation, mesure, jugement) de la qualité des établissements et des filières. L'évaluation de la qualité inclut les techniques, mécanismes et activités qui sont mis en œuvre par un organisme externe afin d'évaluer la qualité des procédures, filières et pratiques de l'enseignement supérieur. Certaines notions sont importantes à définir dans le cadre d'évaluation de la qualité : (1) le contexte (national, institutionnel) ; (2) les méthodes (auto-évaluation, évaluation par les pairs, visites sur site) ; (3) les niveaux (système, établissement, département, individuel) ; (4) les mécanismes (récompenses, politiques, structures, cultures) ; (5) certaines valeurs attachées à l'évaluation de la qualité, comme les valeurs universitaires (liées à la discipline), managériales (relatives aux enseignants, à leurs capacités d'enseignement et leurs pratiques pédagogiques), professionnelles (relatives aux caractéristiques des diplômés et les résultats du e-learning). (Vlăsceanu et al., 2004, traduction de l'anglais).

Une approche particulière de l'assurance qualité est l'audit de la qualité qui évalue non pas la qualité ou la performance en tant que telles, mais la qualité des mécanismes d'assurance qualité. On l'utilise pour évaluer les forces et les faiblesses du dispositif d'assurance qualité de l'établissement. Il peut contribuer au suivi et à l'amélioration d'une discipline, d'une filière ou de l'établissement dans son ensemble.

L'audit de la qualité est la procédure d'évaluation de la qualité par laquelle un organisme externe garantit que (1) la procédure d'assurance qualité d'une filière ou d'un établissement ou (2) la procédure générale d'assurance qualité (interne ou externe) sont, dans l'ensemble, adéquates et ont été réalisées. L'audit de la qualité examine le niveau de qualité du système et non la qualité elle-même. L'audit de la qualité ne peut être réalisé que par des personnes (c'est-à-dire des auditeurs) qui ne sont pas impliqués directement dans le domaine audité. Il est effectué pour répondre à des objectifs internes (audit interne) ou externes (audit externe). Les résultats sont présentés dans un rapport d'audit (Vlăsceanu et al., 2004, traduction de l'anglais).

L'accréditation est le mécanisme de l'AQE le plus largement utilisé et a été récemment introduite dans plusieurs systèmes d'enseignement supérieur. Elle peut résulter de la transformation d'autres méthodes existantes d'AQE, ou être une méthode entièrement nouvelle.

L'accréditation est une procédure par laquelle un gouvernement ou un organisme privé évalue la qualité de l'établissement dans son ensemble (ou de filières de formation particulières) afin de reconnaître formellement qu'il remplit les critères établis. Le résultat de la procédure est l'attribution d'un statut reconnu (décision positive ou négative) et parfois d'une autorisation de fonctionnement à durée limitée. L'accréditation peut comporter des auto-évaluations, initiales et

périodiques, et une évaluation par des experts externes. En règle générale, la procédure d'accréditation comporte trois étapes, chacune avec des activités spécifiques : 1) une auto-évaluation conduite par le corps enseignant, les administrateurs et le personnel de l'établissement ou de la filière de formation ; elle se termine par un rapport qui s'appuie sur des standards et les critères de l'organisme d'accréditation ; 2) une visite d'étude conduite par le groupe d'experts choisis par l'organisme d'accréditation, qui examine les données, visite les lieux et s'entretient avec les enseignants et les personnels administratifs. Cela aboutit au rapport d'évaluation qui comporte des recommandations adressées au comité de l'organisme accréditeur ; 3) le comité examine les conclusions et recommandations sur la base des critères de qualité établis et formule sa décision finale. Cette décision est communiquée à l'établissement et à d'autres autorités si nécessaire. (Vlăsceanu et al., 2004, traduction de l'anglais).

Dans la discussion des termes clés liés à l'assurance qualité, il est important également d'aborder la **relation entre l'accréditation et la reconnaissance**. Alors que l'accréditation est basée sur la décision d'un organisme d'accréditation, la reconnaissance reflète une décision d'une autorité nationale, parfois d'une agence chargée par une autorité nationale de se prononcer sur une demande de reconnaissance. Quand la reconnaissance est exprimée par rapport à un diplôme, un grade ou un autre titre de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger, elle donne soit droit à la poursuite d'études à un niveau plus avancé (reconnaissance académique), soit d'exercer une activité professionnelle (reconnaissance professionnelle). De ce fait, un diplôme peut être reconnu, et non accrédité et vice versa. La reconnaissance peut aussi porter sur des établissements, ou des agences d'assurance qualité qui se voient conférer un statut d'établissement ou agence reconnus par l'État.

Cet exposé de certains concepts clés montre les difficultés à définir et à catégoriser les procédures. L'exercice est particulièrement difficile quand on examine des expériences au niveau international, parce que les réalités des pays montrent la variété des pratiques et l'utilisation désordonnée des concepts. Si la recherche des concepts purs n'est pas d'une grande utilité, il est cependant nécessaire d'établir un langage commun pour des raisons pédagogiques⁴.

4. Un développement plus complet des concepts avec une analyse des différentes acceptions figure dans le glossaire préparé dans le projet de l'INQAAHE sur : www.qualityresearchinternational.com/glossary

Activité 3



Consultez le glossaire des termes de base de l'assurance qualité établi par l'INQAAHE sur : www.qualityresearchinternational.com/glossary

Revoyez le développement relatif au concept d'accréditation. Que pensez-vous des définitions du glossaire de l'INQAAHE comparées aux définitions de l'UNESCO/CEPES ?

Quelles différences faites-vous entre AQE, accréditation et reconnaissance ?

Comparez les définitions données dans le Glossaire du CEPES avec les définitions proposées dans la version révisée de la Convention d'Arusha.

4. Le rôle de l'assurance qualité externe dans le système général d'assurance qualité

L'assurance qualité comprend une variété de mécanismes interdépendants qui évoluent en tant que système. Le changement d'un mécanisme se répercute sur les autres.

Les systèmes d'assurance qualité concernent les établissements et les filières (avant et après la licence). Ils abordent différentes fonctions qui pourraient inclure :

- des évaluations pour l'autorisation d'ouverture d'établissements, de filières de formation (cette autorisation conduit à l'acquisition du statut d'entité officiellement reconnue) ;
- le contrôle du fonctionnement après l'autorisation (relatif au contrôle des pratiques de base y compris le contrôle administratif et financier) ;
- l'accréditation (souvent des niveaux avancés de qualité) ;
- la certification professionnelle des diplômés dans des secteurs disciplinaires choisis ;
- l'information sur l'état de reconnaissance et d'accréditation des filières de formation et des établissements.

Ces fonctions ne sont pas obligatoirement présentes dans tous les systèmes, mais si elles ne le sont pas, la fonction d'assurance qualité ne sera pas complètement remplie.

Différentes autorités (gouvernementales ou non gouvernementales) peuvent être responsables de ces fonctions. Les principaux acteurs sont habituellement le ministère de l'Éducation (qui a la responsabilité principale de l'assurance qualité), des instances ayant une autorité déléguée, comme les inspections (moins fréquentes dans l'enseignement supérieur que dans les autres niveaux du système éducatif), plus récemment des entités paraétatiques ou privées, comme les

agences d'assurance qualité et d'accréditation, et enfin, des organismes professionnels, lorsque le système exige une certification professionnelle. La question du statut légal et d'affiliation de telles agences sera traitée plus en détail dans le module 4.

Comme le montre le tableau 2, le continuum d'assurance qualité peut être présenté sous une forme matricielle avec la distribution des responsabilités suivantes:

Tableau 2. Fonctions d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur

Unité d'évaluation/ fonction	Établissements	Filière (avant licence)	Filière (postlicence)	Étudiants
Ouverture - évaluation initiale (reconnaissance)	Ministère de l'éducation Organisme public spécialisé	Ministère de l'Éducation ou Établissement d'enseignement supérieur reconnu	Ministère de l'Éducation ou Établissement d'enseignement supérieur reconnu	Test d'admission
Contrôle	Inspection	Établissements d'enseignement supérieur	Établissements d'enseignement supérieur	Établissements d'enseignement supérieur
Accréditation	Organisme intermédiaire ou Agence d'assurance qualité	Organisme intermédiaire ou Agence Organisme professionnel	Organisme intermédiaire ou Agence Organisme professionnel	Résultats Évaluation des diplômés
Certification professionnelle		Organismes professionnels	Organismes professionnels Évaluation par les pairs	Organismes professionnels
Information du public	Ministère de l'Éducation et/ou Agence	Ministère de l'Éducation et/ou Agence	Ministère de l'Éducation et/ou Agence	

Source: Banque mondiale, 2003

Activité 4



Veillez préparer un tableau avec les dispositifs d'assurance qualité de votre pays en utilisant les types de régulation présentés ci-dessus. Quelles conclusions tirez-vous de ce tableau ?

Veillez préparer un tableau présentant les fonctions d'assurance qualité de votre système d'enseignement supérieur. Quelles fonctions d'assurance qualité reste-t-il à remplir ?

Quelles sont les forces et les faiblesses du système d'assurance qualité tel qu'il existe dans votre pays ?



Principaux choix d'organisation et de méthode dans les systèmes d'assurance qualité externe

Les définitions des concepts d'AQE pourraient faire croire que les options organisationnelles et méthodologiques sont identiques et les finalités peuvent paraître proches. Cependant, des différences sensibles apparaissent quand on compare les options méthodologiques, car, malgré l'existence d'éléments de base communs, les objectifs sous-jacents et les approches des systèmes d'AQE varient.

Idéalement, l'AQE devrait se fonder sur une auto-évaluation faite par les personnels des unités de base (département, faculté ou autre) responsables des décisions pour la formation et la recherche. L'auto-évaluation est souvent guidée ou aidée par une liste de thèmes à traiter qui forment le cadre de la procédure à suivre. Toutefois, l'auto-évaluation a besoin d'une validation externe des procédures et des critères utilisés. La mieux placée pour fournir cette validation est une équipe d'experts externes qui examine le rapport d'auto-évaluation et visite l'établissement. Cette équipe préparera un rapport à partir duquel les décisions seront prises.

La structure de base de la procédure d'assurance qualité comprend donc trois éléments :

- auto-évaluation ;
- évaluation par des experts ;
- prise de décision et rapport public.

Ces trois éléments seront traités plus en détail dans le module 3.

1. Objectifs généraux de l'AQE

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'AQE se réfère à un large éventail d'objectifs et de cadres méthodologiques associés. Certains reflètent des intérêts et des demandes du gouvernement, alors que d'autres concernent plus directement les besoins internes de l'établissement.

L'AQE comporte trois grandes catégories d'objectifs :

- contrôle de la qualité ;
- reddition des comptes / transparence ; et
- amélioration des pratiques.

Le **contrôle de la qualité** correspond au rôle traditionnel du gouvernement de garantir que l'offre d'enseignement supérieur respecte des exigences de qualité minimales. Dans les systèmes d'enseignement supérieur majoritairement publics, cette fonction était moins importante car on supposait qu'une direction suffisamment forte du système produirait un niveau de qualité acceptable ; maintenant cela est remis en question. De plus, la privatisation continue et la croissance du nombre de prestataires privés aux niveaux national et international ont accru le besoin des gouvernements de suivre avec une plus grande attention, tant dans le public que dans le privé, la qualité, pour protéger les consommateurs

nationaux et garantir que l'offre d'enseignement supérieur corresponde aux objectifs nationaux de développement.

Deuxièmement, bien que l'AQE vise principalement la **reddition des comptes** et la **transparence**, les autorités publiques l'utilisent souvent dans leur programme politique d'éducation. Elle est souvent liée à l'intérêt pour la performance, la transparence et les garanties publiques. Pour rendre l'enseignement supérieur responsable et conforme aux normes établies, il faut que le public soit tenu informé de l'aptitude des établissements à remplir leurs missions. Souvent, l'AQE est utilisée dans le but principal d'imposer la responsabilité et d'assurer les parties prenantes sur le niveau de qualité des établissements, acceptable ou très bon, et la « comparabilité internationale » des établissements publics ou privés (Harvey, 2001).

Les modèles d'AQE peuvent être aussi utilisés par les gouvernements pour rendre les établissements plus conformes aux orientations politiques générales et aux réformes. Ils peuvent le faire à l'aide du modèle qualité et de la mise en place des critères et des standards mesurables. Les standards d'assurance qualité fournissent des informations détaillées sur la manière dont les établissements seront jugés. Avec les législations et les méthodologies de financement, l'AQE devient ainsi, un puissant instrument de pilotage de l'enseignement supérieur. En particulier, la communication entre l'établissement et les autorités gouvernementales peut être grandement enrichie grâce à l'apport régulier de données et d'informations.

Troisièmement, l'AQE peut aussi être utilisée pour l'amélioration des pratiques existantes. Pour y parvenir, il faut compter sur la participation individuelle et collective du personnel enseignant. L'AQE conduit naturellement vers l'amélioration, d'une part, grâce à la conformité aux objectifs, d'autre part, grâce à la mise en place de bonnes pratiques avec des objectifs que les établissements et leurs départements s'efforceront d'atteindre. Mais la raison principale pour laquelle l'AQE apporte des améliorations, réside dans le fait qu'elle contribue à établir au sein de l'établissement une procédure d'auto-évaluation officielle et systématique. Les transformations pour l'amélioration de la qualité se font plus facilement quand l'auto-évaluation commence par la réflexion des enseignants sur leur propre expérience d'enseignement. Autrement, l'AQE pourrait tout simplement produire « une culture de la conformité ».

Assurer des standards de qualité minimaux se justifie plus particulièrement dans les systèmes d'enseignement supérieur qui se sont beaucoup diversifiés et sont devenus hétérogènes, ou encore, quand la confiance du public envers les établissements d'enseignement supérieur s'érode. Il devient alors important de fournir la garantie que les établissements se conforment aux critères minimaux exigés, à défaut de quoi ils s'exposeraient à des sanctions : radiation du système, non-reconnaissance de leurs diplômes ou autres mesures similaires.

La reddition des comptes ou la conformité aux standards, y compris la conformité aux objectifs propres de l'établissement, sont les objectifs prioritaires lorsque l'information du public sur la qualité d'un établissement donné est importante. Dans certains cas, cela va de pair avec la politique des sanctions et des mesures d'encouragement. Cependant, l'information fournie permet, à tout le moins, la réaction du marché et aide les parties prenantes à fonder leurs décisions sur la qualité.

L'assurance qualité centrée sur l'amélioration du système d'enseignement supérieur est normalement possible dans les systèmes évolués, où les critères minimaux sont déjà remplis et où les établissements ont développé une compréhension élémentaire de l'autorégulation. Cela ne signifie pas pour autant que les autres approches ne peuvent promouvoir la qualité. Mais si l'intérêt principal est l'amélioration de la qualité, il faut imposer certaines exigences aux établissements d'enseignement supérieur et au système d'AQE.

La question de compatibilité entre les objectifs de contrôle, de responsabilité et d'amélioration a fait l'objet d'un long débat. S'il est certain que les systèmes d'AQE abordent tous ces points d'une manière ou d'une autre, la forme particulière de chaque système d'AQE dépend habituellement de son orientation vers un de ces objectifs en particulier.

2. Choix des mécanismes : évaluation, audit de la qualité et accréditation

Les dispositifs d'assurance qualité utilisent l'évaluation, l'audit de la qualité et l'accréditation comme mécanismes pour examiner la qualité des activités et des services des établissements ou de leurs composantes. Dans l'encadré 5, on présente **l'évaluation institutionnelle** qui était le seul mécanisme d'assurance qualité en France jusqu'en 2007, date à laquelle le CNE fut intégré à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Depuis, l'AERES est chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur, ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels.

Encadré 5. L'évaluation institutionnelle conduite en France par l'AERES (France)

L'évaluation institutionnelle par l'AERES

L'évaluation analyse la gouvernance et la politique de l'établissement en matière de recherche, de valorisation, de formation, de vie étudiante et de relations extérieures. Un intérêt particulier est porté à la politique qualité de l'établissement. Cette évaluation permet également de se prononcer sur la cohérence des axes stratégiques de l'établissement.

➤ Étapes d'évaluation

L'évaluation d'un établissement s'effectue à travers plusieurs étapes : la préparation, la visite et la restitution.

Le processus est le suivant :

- dépôt des dossiers
- instruction des dossiers
- réunion préparatoire du comité d'experts
- visite du comité d'experts dans l'établissement
- réunion de restitution
- validation du rapport par l'AERES
- envoi du rapport aux établissements pour observations
- publication du rapport d'évaluation accompagné des observations de l'établissement sur le site Internet de l'AERES

Préparation de l'évaluation

➤ Du côté de l'établissement

L'auto-évaluation permet à l'établissement d'analyser sa politique et ses objectifs : il doit identifier ce qui existe, repérer ce qui devrait exister (missions / objectifs), réfléchir à la manière dont il garantit la qualité de ses activités (autonomie / responsabilité) et mesurer les résultats obtenus (indicateurs / objectifs).

Cette analyse participe d'une démarche qualité qui s'inscrit dans une double perspective de maîtrise accrue de la stratégie des établissements et du développement de leur autonomie dans le cadre de la loi de 2007. Elle nécessite de produire à la même date (15 octobre) l'ensemble des documents issus de la réflexion de l'établissement concernant sa stratégie globale.

➤ Du côté de l'AERES

L'agence prépare son intervention en s'appuyant sur l'ensemble des principes qui la régissent et sur la mise en œuvre des *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*.

Ses modalités d'intervention comportent:

- la désignation du président et des membres du comité d'experts
- la consultation du responsable d'établissement
- la lettre de mission aux experts
- la réunion préparatoire du comité d'experts (objectifs, rôles et responsabilités)
- l'organisation des rencontres (dates et interlocuteurs)

➤ Organisation de la restitution

Sur la base des contributions des membres du comité d'experts, le président du comité élabore une première version du rapport qui est immédiatement déposée dans la GED (application de gestion électronique de documents) de l'AERES. Ce rapport reflète la position collective des membres du comité. L'AERES organise ensuite une réunion de restitution à laquelle participent, outre l'ensemble des experts, le directeur de la section, le délégué scientifique et le chargé de projet responsable de l'évaluation.

Les projets de rapports, dès réception, sont examinés par un comité de lecture interne à la section des établissements et font l'objet d'une harmonisation de la présentation, de corrections de forme ainsi que de corrections portant sur des appréciations trop subjectives, voire d'un renforcement des données objectives (chiffrées) lorsqu'elles sont insuffisantes. Le projet de rapport ainsi complété et corrigé est envoyé, pour recueil d'observations, au responsable de l'établissement.

➤ Diffusion du rapport

Plusieurs étapes de traitement sont nécessaires avant de diffuser le rapport:

- Dès réception des observations de l'établissement, les erreurs factuelles éventuellement signalées dans le rapport sont corrigées. Ce rapport d'évaluation est alors signé par le directeur de la section des établissements et par le président de l'AERES, puis mis en ligne sur le site Internet de l'agence.
- une synthèse de l'ensemble des évaluations des établissements de la vague concernée est alors rédigée puis soumise à l'approbation du conseil de l'agence avant d'être rendue publique.

➤ Retours d'expérience

Afin d'améliorer ses procédures et d'optimiser les outils mis à la disposition des experts, la section des établissements réunit chaque année successivement évaluateurs et évalués pour recueillir leurs observations sur le déroulement de chacune des phases de l'évaluation.

Source: site web de l'AERES

L'accréditation des programmes et des établissements est en voie de devenir le mécanisme le plus courant en matière d'AQE. En effet, en Suisse, l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) conduit déjà depuis une dizaine d'années une procédure d'accréditation à la fois des établissements et des programmes offerts par le secteur universitaire. Conformément à la discussion sur des caractéristiques de l'accréditation, en Suisse, l'évaluation des établissements et des formations est suivie par l'octroi d'une accréditation ou non.

Encadré 6. L'accréditation des formations et établissements par l'OAQ en Suisse

L'OAQ organise des procédures d'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires suisses sur la base de l'art. 7 de la convention du 14 décembre 2000 (SR 414.205) entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires. Dès le 1er septembre 2007, les nouvelles directives pour l'accréditation sont entrées en vigueur.

L'accréditation se présente comme une procédure formelle et transparente qui permet de vérifier, à la lumière de standards clairement définis, si des institutions ou des programmes d'études satisfont à des exigences minimales de qualité. L'accréditation assure aux études universitaires une meilleure visibilité sur les plans national et international et offre aux étudiants, aux responsables des hautes écoles, aux politiciens, aux employeurs et à la société en général, la possibilité de s'orienter et de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les procédures d'accréditation visent, en outre, à contribuer à la reconnaissance internationale et à améliorer la comparabilité des diplômes de fin d'études.

En Suisse, contrairement aux autres pays d'Europe, le système d'accréditation repose sur un principe facultatif. En effet, selon la convention entre la Confédération et les cantons universitaires, l'objet de l'accréditation peut être une institution publique ou privée de même que toute filière d'études de niveau universitaire. La procédure se déroule en trois temps, conformément aux pratiques et prescriptions internationales: tout d'abord, l'unité universitaire effectue une auto-évaluation ; ensuite, une expertise externe est faite par un groupe d'experts indépendants ; enfin, la Conférence universitaire suisse (CUS) prend une décision sur proposition de l'OAQ. Cette décision se fonde sur tous les documents à disposition (rapport d'auto-évaluation, rapport des experts, prise de position de la haute école). Elle peut consister en un «oui», un «non», ou un «oui, à certaines conditions». Une accréditation sans condition est valable sept ans.

Les institutions universitaires qui ne sont pas encore entrées en fonction ou ne le sont que depuis peu de temps ont par ailleurs la possibilité de demander une pré-accréditation. Cette dernière échoit après trois ans. L'OAQ soumet les institutions privées demandant à être accréditées à un examen préalable effectué en fonction d'une liste de critères publiée. Si cet examen préalable est favorable, l'OAQ entame la procédure d'accréditation. Si ce n'est pas le cas, la CUS prononce le rejet de la demande d'accréditation. Un recours pour contester les décisions de la CUS est possible auprès d'une instance d'arbitrage indépendante.

Source: site web de l'OAQ

Il est à noter que l'évaluation et l'accréditation des programmes et des établissements ne forment pas nécessairement deux mécanismes séparés, mais peuvent être des éléments consécutifs d'une même procédure. Souvent, l'évaluation précède l'accréditation et présente d'ailleurs des résultats et des recommandations. L'évaluation est faite à partir de standards, critères et règles de procédures, et donc l'accréditation se sert des résultats de l'évaluation pour établir

la décision d'octroyer ou non le label d'accréditation à un établissement ou une formation. Selon les pays, l'accréditation peut ou non être une condition pour la reconnaissance d'une formation par un ministère de l'éducation.

L'audit de la qualité constitue le troisième mécanisme d'AQE. Il est différent de l'évaluation et de l'accréditation, car il mesure la capacité du système de suivi/contrôle en vigueur dans l'établissement à mettre en évidence les forces et les faiblesses de ce dernier. En d'autres termes, l'audit de la qualité met l'accent sur le fonctionnement des dispositifs internes de production régulière d'informations relatives aux activités et aux résultats de l'établissement : performance pédagogique, collecte régulière des données sur les étudiants, les diplômés et l'opinion des employeurs. Bref, l'audit de la qualité examine tous les outils et procédures qui contribuent au sein de l'établissement à l'amélioration de la qualité ; de ce fait il est conforme avec l'objectif d'« amélioration » de l'assurance qualité. Pour autant il n'atteste pas d'un niveau particulier de qualité ni ne conduit à la comparaison des niveaux de qualité, ce qui est le cas de l'évaluation lorsqu'elle part de standards donnés.

Encadré 7. L'audit de la qualité en Afrique du Sud

La loi de 1997 sur l'enseignement supérieur a confié l'assurance qualité de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud, au Conseil de l'enseignement supérieur (Council of Higher Education). Au sein de ce dernier, cette responsabilité relève du Comité pour la qualité de l'enseignement supérieur (Higher Education Quality Committee – HEQC). Le mandat du HEQC comprend la promotion de la qualité, l'accréditation des filières et l'audit institutionnel. Pour atteindre l'objectif qui lui est assigné de construire un système efficace d'assurance qualité, le HEQC a inclus dans son programme d'activités le renforcement des capacités institutionnelles et de la formation.

L'HEQC utilise l'audit institutionnel comme outil d'amélioration de la qualité des établissements. L'audit analyse les politiques, les procédures, les stratégies et les ressources consacrées à la gestion de la qualité de l'enseignement et de la recherche, ainsi que les liens avec l'environnement socio-économique. Il porte également sur les services de soutien aux étudiants. L'audit institutionnel évalue la capacité de l'établissement à gérer la qualité pour remplir sa mission, atteindre ses objectifs et répondre aux besoins des parties prenantes.

L'audit institutionnel mené par le HEQC s'appuie sur les principes suivants :

Faire le lien entre l'amélioration de la qualité et les objectifs de l'enseignement supérieur concernant la transformation, la promotion, l'innovation et la diversification. L'objectif principal de l'audit institutionnel est de contribuer de façon systématique et continue au développement et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, celle de la capacité institutionnelle de planification, de réponse à l'environnement et de responsabilité.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent être les principaux responsables en matière de qualité et de gestion de la qualité. Ils doivent établir et maintenir des systèmes efficaces de gestion de la qualité interne. Ils doivent produire des informations fiables pour les besoins de la planification interne de la qualité, ceux des audits externes, et pour la communication destinée au grand public.

L'HEQC doit créer un système d'évaluation externe pour valider les informations fournies par les établissements sur l'efficacité des dispositifs mis en place, en particulier ceux concernant le développement, l'amélioration et le pilotage de la qualité de l'enseignement et de la recherche, et la participation communautaire.

L'HEQC doit utiliser un système d'évaluation par les pairs et les experts pour assurer des évaluations constructives et éclairées.

Les objectifs généraux des audits réalisés par le HEQC visent à :

Encourager et soutenir les prestataires de l'enseignement supérieur à entretenir une culture d'amélioration continue de la qualité, à l'aide des dispositifs de qualité institutionnels fondés sur les principes fixés par le HEQC.

Valider le rapport d'auto-évaluation des établissements sur la qualité de l'enseignement, la recherche et les liens avec l'environnement socio-économique.

Permettre aux établissements de mettre au point des indicateurs fiables afin de garantir aux parties prenantes et à l'HEQC l'efficacité de leurs politiques, de leurs stratégies et les ressources consacrées à la qualité.

Fournir des informations permettant aux établissements et au HEQC d'identifier des points forts, des domaines d'excellence, mais aussi des domaines dont l'amélioration à court, moyen et long terme, requiert une attention particulière.

Permettre au HEQC d'obtenir des données de base dans des domaines spécifiques à partir des critères communs à tous les établissements. Ces informations vont permettre de : 1) aider, identifier et diffuser des « bonnes pratiques » sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur ; 2) faciliter la tâche de l'HEQC et des autres parties prenantes de renforcer les capacités institutionnelles et l'amélioration des filières 3) conférer aux établissements le statut d'auto-accréditation ; et 4) créer un tableau de bord national concernant la qualité de l'enseignement supérieur et piloter les améliorations de la qualité dans l'ensemble du système.

Source: Council on Higher Education, 2004

La plupart des agences d'assurance qualité utilisent plusieurs dispositifs d'assurance qualité qui incluent souvent l'audit institutionnel et l'accréditation, car il est difficile de répondre aux trois objectifs de l'AQE avec un seul mécanisme. Suivant le principe en vigueur en gestion selon lequel « les structures suivent les objectifs », il est possible, et admis, d'articuler les choix fondamentaux pour l'assurance qualité avec les objectifs globaux. Le tableau 3 représente un schéma de classification établissant une liaison entre l'objectif principal des mécanismes d'assurance qualité externe et les caractéristiques fondamentales de chaque mécanisme.

Tableau 3. Classification des options de base utilisées dans les systèmes AQE

Objectifs	Contrôle de la qualité	Reddition des comptes	Amélioration des pratiques
Mécanisme préféré	Autorisation d'ouverture	Accréditation/évaluation	Audit de la qualité
Principe de fonctionnement	Approche basée sur les standards	Adéquation aux/des objectifs	Adéquation aux objectifs
Procédures	Évaluation externe	Évaluation externe et auto-évaluation	Focus sur l'auto-évaluation
Nature	Obligatoire	Obligatoire ou volontaire	Volontaire

Activité 5



Quel devrait être l'objectif prioritaire de l'AQE dans votre pays ?

À votre avis, quel(s) devrai(en)t être le(s) mécanisme(s) prioritaire(s) à mettre en place (évaluation, accréditation ou audit de la qualité) ?

3. Portée des systèmes d'assurance qualité

Un troisième ensemble d'options essentielles concerne la portée de l'AQE. L'assurance qualité peut traiter tout l'enseignement supérieur ou certain de ses secteurs seulement, université et/ou secteur non universitaire, établissements publics ou privés, etc.

Établissements publics et/ou privés

Avant tout, il est important de décider si l'AQE doit concerner à la fois les établissements publics et privés. Cela relève souvent d'un choix politique et juridique, car les établissements publics, financés principalement par l'État, devraient être d'une qualité à peu près égale, ce qui n'est pas le cas des prestataires privés. Par ailleurs, les établissements publics, en particulier les universités, forment souvent de puissants groupes de pression qui peuvent s'opposer à l'introduction de l'assurance qualité dans leur secteur. Il s'ensuit que, dans certains pays, les dispositifs d'AQE ont été mis en place seulement pour les établissements privés. En revanche, dans d'autres pays où les citoyens comme les gouvernements attendent des établissements publics qu'ils fassent bon usage des ressources allouées par l'État, ceux-ci sont la cible première de l'AQE. Enfin, certains pays veulent que tous les établissements, publics ou privés, contribuent activement à la réalisation des objectifs nationaux, c'est-à-dire au développement des ressources humaines, à la cohésion sociale, au progrès scientifique et culturel. Le rôle du système d'assurance qualité est donc de contrôler si les établissements apportent la contribution nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

De plus, dans une optique d'anticipation, les pays pourraient souhaiter ouvrir l'accès au marché de leur enseignement supérieur aux prestataires étrangers. Compte tenu des négociations actuelles au sein du GATS, on pourrait décider de ne pas offrir aux prestataires publics de traitement préférentiel par rapport à celui réservé aux établissements privés, car le système éducatif est un tout constitué d'établissements publics et privés, prestataires de services à la communauté, dont l'État doit garantir la qualité. Cela impliquerait que les principales exigences de fonctionnement seraient les mêmes pour les établissements publics et privés, à l'exception de l'allocation de fonds publics. Le même principe s'appliquerait aux

procédures et critères d'AQE. L'encadré 8 ci-après présente l'exemple de la Malaisie où la portée du système assurance qualité englobe aujourd'hui l'ensemble du supérieur

Encadré 8. Portée grandissante du système d'assurance qualité en Malaisie

L'enseignement supérieur privé en Malaisie s'est développé rapidement après 1990. En 1996, un cadre législatif relatif à l'enseignement supérieur privé a été adopté pour faciliter et encadrer le développement de l'enseignement supérieur privé, y compris l'enseignement transfrontalier. En 2009 déjà, il existait plus de 500 établissements privés postsecondaires et 44 universités privées. Avec la loi de 1996, LAN (Conseil national d'accréditation) a été créé pour faire des recommandations en matière d'accréditations et d'homologations des formations offertes par le privé.

Pour les établissements publics, une division d'assurance qualité a été créée au Ministère en 2002 ; elle organisait : 1) des ateliers sur les méthodes d'auto-évaluation institutionnelle, 2) des visites externes par les pairs. La division d'assurance-qualité organisait aussi l'accréditation de formations par disciplines, ce qui a permis de dresser des directives ou standards par groupes de disciplines.

En 2007, le Ministère de l'enseignement supérieur a intégré les deux structures d'assurance qualité en créant l'agence Malaisienne de qualifications (MQA). L'agence est responsable de l'ensemble des processus d'assurance qualité à l'intention des établissements publics et privés. A cette fin, elle opère une procédure de pré-accréditation et d'accréditation et elle confère, à la suite d'un audit de qualité, aux établissements disposant d'un système d'assurance qualité interne solide, la capacité d'auto-accréditation de leurs formations. Elle gère aussi le répertoire des qualifications Malaisiens qui présente les qualifications des fournisseurs publics et privés reconnus par l'Etat. Seules les formations qui ont été soumises à des processus d'assurance qualité sont incluses dans le registre de l'agence. Ces formations sont certifiées conformes aux référentiels disciplinaires spécifiant les compétences à atteindre dans les diverses disciplines et les formations s'y afférentes.

Source: Adapté d'un texte non publié par Sharifah Hapsah Shahabudin (2005) et mis à jour

Universités et/ou établissements non universitaires

Le dispositif d'assurance qualité peut traiter les secteurs universitaire et/ou non universitaire. Le plus souvent, l'AQE couvre le secteur universitaire, étant donné que, par le passé, ce dernier était le segment bénéficiant de la plus large autonomie académique, en particulier pour les filières d'études. Les établissements postsecondaires tels que les instituts polytechniques, les instituts ou les *community colleges* aux États-Unis, qui sont de création plus récente, ont été souvent placés sous un contrôle plus direct des autorités publiques chargées de la création et de la supervision de nouvelles filières d'études.

Toutefois, dans certains pays, l'AQE concerne à la fois les universités et les établissements du secteur non universitaire. Dans ce cas, la question se pose de savoir si la même méthodologie et les mêmes critères peuvent s'appliquer aux deux catégories d'établissements. Beaucoup d'universités revendiquent un profil plus académique, et, de ce fait, leur enseignement devrait avoir un contenu théorique solide fondé sur la recherche. Cela n'est pas forcément le cas des établissements postsecondaires qui dispensent des formations professionnalisées. Certaines agences d'accréditation régionales aux États-Unis ont une commission spécialisée pour accréditer les universités, et une autre qui s'occupe des *community colleges*.

Encadré 9. La flexibilité du système d'accréditation américain

Les agences d'accréditation régionales ont essayé de maintenir une batterie unique de critères et de règles tout en reconnaissant l'existence des différences entre les établissements et leurs missions. La question n'est pas encore réglée. Il s'agit de savoir si l'on peut avoir les mêmes attentes et exigences à l'égard des différentes catégories d'établissements, et si tous les établissements doivent produire des informations comparables. Cela est pertinent dans le cas d'accréditation régionale, lorsque l'agence évalue l'établissement dans sa totalité. Même quand on reconnaît l'existence de différences sensibles entre établissements, des questions difficiles subsistent : à quelles caractéristiques de l'établissement doit-on adapter l'accréditation ? Comment peut-on moduler les attentes à l'égard de l'établissement ?

Les réponses varient. Certaines agences ont créé des unités séparées en fonction de différents types d'établissements. La Western Association of Schools and Colleges (WASC), par exemple, a une commission d'accréditation pour évaluer les *community* et *junior colleges* et une autre pour évaluer les collèges et les universités qui préparent au *baccalaureate* ou à des diplômes supérieurs. Chaque commission établit ses propres critères et suit les orientations politiques de chaque type d'établissement. Certains points sont communs aux deux commissions, d'autres non.

D'autres ajustements sont apportés aux procédures d'accréditation pour les adapter aux différentes missions des établissements, afin que chaque établissement soit apprécié en fonction de ses propres missions et objectifs. Ainsi, une école de musique sera évaluée à partir des critères différents de ceux utilisés pour une école d'ingénieurs. Suivant cette approche, l'agence d'accréditation examine les missions de l'établissement, clairement formulées, si ces missions sont remplies et si l'établissement dispose de ressources nécessaires pour les réaliser dans un futur proche. Cette méthode fortement défendue dans les années 1970, est toujours appliquée par les agences régionales d'accréditation.

Certains aspects inhérents aux procédures d'évaluation pour l'accréditation laissent une marge de flexibilité. Par exemple, la pratique actuelle de l'accréditation est toujours de prendre en considération à la fois les forces et les faiblesses de l'établissement ; cette approche permet une certaine flexibilité car la pondération des informations laisse de la marge au jugement discrétionnaire. Ainsi, une présentation des données où les points faibles et les points forts s'équilibrent, sert à atténuer l'impact d'une information négative, à la condition, bien entendu, que des éléments compensatoires existent.

Une autre approche consiste à introduire des ajustements mineurs qui prennent en compte les différences institutionnelles : l'agence d'accréditation applique une batterie unique de critères et de règles mais lors de la procédure d'évaluation pour l'accréditation, on fait des adaptations, autant que possible, pour mettre en relief les spécificités de l'établissement. Par exemple, une équipe d'évaluateurs pourrait être composée d'éducateurs venant d'établissements similaires ; ainsi, l'équipe d'évaluation d'un petit collège universitaire, de création récente, ne sera pas constituée d'enseignants issus de grandes et prestigieuses universités mais de personnes venant de contextes institutionnels similaires. On évaluera donc chaque établissement en fonction de ce que l'on peut attendre d'un établissement de sa taille et de son niveau de ressources.

Source : El-Khawass, 2001

Assurance qualité externe institutionnelle et/ou des filières

Une autre question essentielle que les dispositifs d'assurance qualité doivent aborder concerne l'*unité d'analyse*, à savoir si l'AQE doit être institutionnelle ou viser les filières.

L'AQE institutionnelle est à l'évidence beaucoup plus large que l'AQE des filières. Selon Peace Lenn (2004), elle concerne les domaines suivants :

- missions ;
- gouvernance ;
- gestion ;
- filières de formation ;
- personnel enseignant ;
- ressources pédagogiques ;
- services aux étudiants ;
- infrastructures et équipements ;
- ressources financières.

L'assurance qualité institutionnelle s'attache à vérifier que les missions et les objectifs de l'établissement sont bien appropriés [examine la congruence des missions et des objectifs de l'établissement]. Elle examine aussi l'adéquation des ressources et des procédures aux objectifs à atteindre ou encore si certains critères sont remplis. L'AQE considère l'établissement en tant que système dont les filières de formation font partie. Elle doit donc rester assez générale et tenir relativement peu compte des différences d'objectifs et de performances existant entre les composantes de l'établissement. L'AQE peut être la meilleure option dans un système où la qualité des établissements varie sensiblement et la gestion institutionnelle est plutôt faible. Dans ce cas, elle serait un moyen puissant de renforcement des capacités de gestion des établissements d'enseignement supérieur.

L'AQE des filières se focalise sur leur fonctionnement. Chaque filière peut avoir sa propre politique de recrutement d'étudiants, de formation, mais aussi être soumise à des impératifs liés au cadre réglementaire national de certification. Il est donc raisonnable d'assurer la qualité des filières professionnelles spécifiques. L'AQE des filières peut, en particulier, évaluer l'adéquation d'une filière aux requis exigés pour entrer dans une profession particulière.

Les établissements peuvent proposer des filières de qualité inégale dans différentes disciplines que l'assurance qualité institutionnelle ne peut pas identifier. L'AQE des filières devient alors un outil adapté pour traiter les problèmes liés à la qualité déficiente de certains départements de formation ou UFR, là précisément où les décisions d'amélioration doivent être prises.

L'AQE des filières doit aussi aborder des domaines de l'environnement institutionnel global à savoir, la gestion de l'établissement, du département, les équipements, des domaines qui ont un impact direct sur la qualité de la filière. L'AQE des filières doit donc comprendre également une dimension institutionnelle.

La plupart des pays s'intéressent prioritairement aux filières d'études, car les informations recueillies sont utilisées par les parties prenantes pour prendre des décisions en fonction de la qualité du diplôme. En outre, il est en général plus facile d'introduire l'assurance qualité des filières dans les établissements d'enseignement supérieur puisqu'elle concerne un nombre de personnes moins important et les actions à entreprendre sont circonscrites dans une filière

spécifique. De plus, les mesures d'amélioration coûtent habituellement moins cher et sont ainsi plus facilement mises en œuvre. Certains pays ayant une longue expérience en matière d'accréditation institutionnelle (comme les États-Unis) soutiennent que nombre de questions sur la qualité des filières d'études se retrouvent au niveau institutionnel. Il s'avère, toutefois, plus facile de couvrir un nombre relativement réduit d'établissements que d'accéder aux informations concernant un grand nombre de filières.

Les deux types d'AQE sont en fait très liés. L'AQE institutionnelle ne peut être conduite sans examen des filières d'études ; l'AQE des filières, de son côté, doit prendre en considération l'environnement de l'établissement. Habituellement, les pays démarrent par une analyse de l'établissement ou des filières de formation, mais se rendent compte que, finalement, les deux sont complémentaires et se développent ensemble. De nombreux systèmes, qui dans le passé focalisaient l'analyse sur un seul aspect, ont décidé d'y incorporer l'autre. Certains pays mettent en œuvre les deux dispositifs et s'efforcent de les combiner dans la même procédure. Certains dispositifs d'AQE, comme le système d'accréditation américain, font exécuter les deux composantes par des acteurs différents. Dans ce cas, on a essayé de les coordonner de sorte qu'ils « s'éclairent » mutuellement.

Évaluer toutes les filières ou certaines seulement (par exemple, celles qui sont reconnues par l'État)

S'agissant de l'assurance qualité des filières, on peut avoir le choix d'examiner certaines filières de formation comme, par exemple, les filières de formation des enseignants ou d'autres filières qui préparent à des professions considérées comme étant d'un intérêt vital pour le pays. En Argentine, par exemple, la commission nationale d'accréditation CONEAU accrédite des filières d'études qui nécessitent une reconnaissance par l'État, parce que, même si la création et la gestion des filières de formation appartiennent aux établissements, l'État a jugé nécessaire d'imposer une régulation plus stricte aux filières qui conduisent à des professions spécifiques.

Encadré 10. Demande d'accréditation obligatoire des filières de formation reconnues par l'État en Argentine

La loi sur l'enseignement supérieur stipule que, pour figurer dans l'offre de formation des établissements, les filières reconnues par l'État doivent être accréditées par la CONEAU ; autrement dit, si un établissement souhaite ouvrir une filière de formation reconnue par l'État, il doit demander à la CONEAU de l'évaluer. Comme pour l'évaluation institutionnelle, le rapport d'évaluation de la filière par la CONEAU est obligatoire. Seules les filières de formation qui ont reçu une décision favorable de la CONEAU ont le droit de délivrer des diplômes.

Les filières non reconnues par l'État n'ont pas besoin d'être accréditées par la CONEAU, il suffit de l'autorisation du ministère et la conformité aux requis minimaux concernant les charges horaires établies par les accords déjà cités pour chaque cas.

L'obligation d'accréditation pour les filières reconnues par l'État s'applique aussi aux filières qui sont déjà offertes, car elles doivent aussi se soumettre à l'évaluation et l'accréditation de la CONEAU. Si elles ne répondent pas aux normes et reçoivent

un avis défavorable de la CONEAU, le ministère a le pouvoir de disqualifier la filière concernée et de ne plus reconnaître ses diplômes.

Les procédures d'accréditation de la CONEAU suivent les standards académiques et techniques mis en place par le ministère de l'Éducation et de la Culture après consultation du Conseil d'université. La procédure doit aboutir à une évaluation de la qualité académique qui vient compléter l'évaluation institutionnelle. Bien que le contenu académique de la filière soit l'objectif principal de l'évaluation, la décision de la CONEAU s'impose au ministère de l'Éducation qui doit alors établir la reconnaissance officielle du diplôme...

La procédure d'accréditation des filières conduisant à la licence comprend deux étapes : premièrement, la réalisation de l'auto-évaluation par la filière qui formule la demande et deuxièmement, l'évaluation par le comité de pairs.

Suivant les caractéristiques de l'unité académique, l'auto-évaluation peut prendre de un à quatre mois. À la fin de cette étape, un rapport d'auto-évaluation est publié qui doit présenter des informations exhaustives et comparables ainsi qu'une évaluation détaillée des conditions de déroulement de la filière et des résultats attendus. Ce document doit inclure un plan de développement qui permet d'apprécier l'évolution de la filière conformément aux critères réglementaires établis.

Ensuite, le comité de pairs analyse le rapport d'auto-évaluation en même temps que d'autres informations appropriées, visite les locaux du siège de la filière et rend sa décision finale comportant son avis d'évaluation et ses recommandations pour une accréditation temporaire ou pour le rejet de la demande.

L'auto-évaluation comme l'évaluation par les pairs sont exécutées à l'aide d'outils méthodologiques, conçus pour chacune de deux étapes. Le Guide d'auto-évaluation a été conçu pour organiser et coordonner l'auto-évaluation de l'unité académique. Le Guide des pairs esquisse la suite logique qui permet l'appréciation de la filière dans son état présent – son profil et ses pratiques au regard des pratiques adoptées par la communauté universitaire – ainsi que sa conformité aux normes.

Source : Site web de la CONEAU

Activité 6



Quelle serait la portée souhaitable d'un système d'assurance qualité dans votre pays, d'après vous ?

Le système d'assurance qualité devrait-il couvrir l'offre de formation supérieure publique et privée ? Si oui, pour quelles raisons ?

Quelle forme doit revêtir, en priorité, le dispositif d'AQE : institutionnelle ou des filières ?

4. Conclusions

Avec la mondialisation, les accords de commerce internationaux et la mobilité croissante des étudiants et des professionnels, les systèmes d'enseignement supérieur se diversifient en intégrant l'éducation à distance et l'enseignement supérieur privé. Il s'ensuit un besoin accru de normalisation et de lisibilité des références. Cela a conduit, d'une part, à l'augmentation du nombre de dispositifs d'AQE, et, d'autre part, à l'intégration progressive de la fonction d'accréditation en leur sein. C'est pour cette raison que l'accréditation est, actuellement, la forme la plus largement répandue d'AQE.

Les systèmes d'AQE, globalement équivalents, peuvent être implantés de plusieurs façons. Cependant, on ne peut discuter de choix sans prendre en compte le contexte politique national de l'enseignement supérieur, en particulier ses traditions et sa culture. On a soutenu que les systèmes d'assurance qualité externe avaient tendance à remplir le vide existant dans le système général d'assurance qualité et qu'ils se focalisaient sur des fonctions qui n'étaient pas encore remplies. Cela explique les différences dans les analyses comparatives des systèmes d'AQE.

Les traditions et la culture académiques sont une autre source de divergence. Les procédures détaillées peuvent être considérées comme légitimes dans certains systèmes ; mais ce qui est légitime, varie d'un contexte à l'autre. Ainsi, les différences de compréhension du contenu de « l'autonomie institutionnelle » conduisent à différencier les options concernant le fonctionnement d'un bon système d'assurance qualité.

Une autre conclusion majeure est le besoin d'identification claire de l'objectif général d'un système d'AQE. Cela déterminera l'approche spécifique à adopter, à savoir, si l'AQE doit se focaliser sur l'évaluation, l'accréditation ou l'audit. À noter cependant qu'avec le temps, les agences d'AQE deviennent des systèmes polyvalents. D'une part, il est difficile de répondre aux différents objectifs de l'AQE par un seul mécanisme, et on constate donc une diversification des mécanismes mis en œuvre par les structures de l'AQE au fil du temps. D'autre part, certaines nouvelles agences se voient aussi attribuer d'autres fonctions comme l'octroi d'autorisation (d'ouverture/de fonctionnement), et l'établissement des équivalences de diplômes.



Points à retenir



Point 1 : Les nouvelles caractéristiques du contexte mondial, telles que la diversification et la mondialisation de l'enseignement supérieur, font de l'assurance qualité une fonction de plus en plus importante pour les autorités publiques

L'expansion de l'enseignement supérieur, la diversification et la privatisation continues du système, requièrent l'utilisation de nouveaux outils de pilotage. L'assurance qualité en est un. Le développement des systèmes d'assurance qualité est une des tendances majeures des politiques d'enseignement supérieur, renforcée par les réseaux régionaux d'agences d'assurance qualité. Ces réseaux aident les agences à échanger leur expérience et à développer des « codes de bonnes pratiques ».

Point 2 : Les dispositifs d'AQE doivent s'intégrer dans les mécanismes d'assurance qualité préexistants

Les nouveaux systèmes d'assurance qualité complètent en général les systèmes existants. Un diagnostic des forces et des faiblesses des mécanismes d'assurance qualité antérieurs devrait précéder le développement d'un système d'AQE, afin que celui-ci comble les lacunes et corrige les défauts du précédent. Les nouveaux systèmes d'AQE cherchent généralement à remédier aux faiblesses particulières du système général d'assurance qualité. Ils peuvent, aussi, être mis en place en tant que nouvel instrument de régulation des établissements d'enseignement supérieur d'un pays.

Point 3 : Il est nécessaire d'identifier l'objectif fondamental sous-jacent du nouveau système d'assurance qualité et de s'assurer de sa cohérence avec la méthodologie à développer

La structure d'AQE doit correspondre à une philosophie générale (reddition des comptes, conformité contre amélioration de la qualité et développement du système). Si l'objectif est l'amélioration de la qualité, le volontariat est un meilleur choix que l'obligation. En effet, quand les établissements sont motivés et engagés dans le changement, le système d'AQE peut fonctionner comme outil de développement de l'enseignement supérieur. Un fort engagement du monde académique est nécessaire pour que l'AQE devienne un instrument d'amélioration de la qualité. Toutefois, il pourrait être également nécessaire d'établir un système d'assurance qualité pour contrôler les standards minimaux, lorsque bon nombre de prestataires de formation sont de qualité médiocre.

Point 4 : Les systèmes d'AQE peuvent se focaliser sur l'évaluation de la qualité, l'audit de la qualité ou l'accréditation, ou sur un ou plusieurs de ces points

En cohérence avec l'objectif fondamental sous-jacent du système d'AQE, on doit décider si l'assurance qualité doit être conçue comme évaluation de la qualité, audit de la qualité ou accréditation. L'audit de la qualité, centré sur le système d'assurance qualité interne, est sans aucun doute l'approche la plus orientée vers le développement. Par conséquent, elle est la plus appropriée pour des systèmes dont les établissements et les filières de formation sont relativement homogènes et d'un niveau développé. L'évaluation de la qualité est orientée aussi vers

l'amélioration et le développement, puisqu'elle évalue d'une manière « douce » les forces et les faiblesses de l'établissement ou de la filière de formation.

L'accréditation, qui impose un point de vue définitif sur ce qui est acceptable et ce qui n'est pas, est plus adaptée au contrôle de la qualité. Toutefois, elle peut conduire les établissements d'enseignement supérieur à une culture de la conformité.

Point 5 : Le développement d'un système d'AQE requiert la création d'un modèle de la qualité souhaitée

La qualité dans l'enseignement supérieur est un concept complexe et multidimensionnel. Chaque système d'AQE doit développer un modèle de qualité qui sera opérationnel à travers la mise en place des standards et des lignes de conduite claires pour l'évaluation. Ce sont là des points critiques pour la construction d'un système d'AQE fonctionnel et transparent. Les systèmes d'AQE s'orientent de plus en plus vers un modèle fondé sur des standards qui auparavant concernaient les moyens, mais sont maintenant utilisés pour l'évaluation des procédures et des résultats. Cependant, si l'évaluation des résultats tel que l'apprentissage des étudiants, est très pertinente, elle demeure difficile d'un point de vue méthodologique.

Point 6 : Un nombre croissant de systèmes d'assurance qualité utilisent des standards quantitatifs et qualitatifs

Un modèle de qualité est habituellement mis en œuvre au moyen de standards quantitatifs et qualitatifs. Des guides contenant ces standards sont en général communiqués aux établissements et aux experts lors de deux étapes d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs. Dans certains cas les guides sont très détaillés ; dans d'autres, les établissements sont plus libres de conduire leur propre auto-évaluation. Les modèles à base de standards varient selon la marge laissée à l'appréciation personnelle concernant le degré de conformité aux critères. Dans les systèmes d'AQE développés, on laisse aux établissements et aux experts une marge plus importante, étant donné qu'ils n'ont plus besoin de démontrer leur crédibilité ni leur réputation de juges objectifs.

Point 7 : L'articulation entre AQE institutionnelle et AQE des filières

La division entre AQE institutionnelle et des filières existe dans tous les systèmes. Certains systèmes sont plus focalisés sur l'AQE des filières, alors que d'autres se concentrent sur l'assurance qualité institutionnelle. D'autres encore, utilisent une combinaison des deux. Un nombre minimum de filières de formation accréditées est la condition préalable à l'accréditation institutionnelle. Les systèmes d'AQE peuvent commencer par l'une ou par l'autre, mais, souvent, ils font les deux.



Références bibliographiques

- Banque mondiale. 2003. *Construire les sociétés du savoir: Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2003. *Tertiary education in Colombia: Paving the way for change*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Clark, B.R. 1983. *The higher education system: Academic organization in cross-national perspective*. Berkeley: University of California Press.
- Comité national d'évaluation (CNE). 2006. *Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*. Traduction proposée par le Comité national d'évaluation. Janvier 2006. Disponible sur: www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf.
- Council on Higher Education (CHE). 2004. *Framework for institutional audits*. Pretoria: CHE.
- Dill, D.D. 2003. *Public policy for academic quality research program*. University of North Carolina at Chapel Hill. Available at: www.unc.edu/ppaq
- El-Khawas, E. 2001. *Accreditation in the United States. Origins, developments and future prospects*. Paris: IIEP-UNESCO.
- Frémont A. (Ed.) 2004. *Les universités françaises en mutation, la politique de contractualisation (1984-2002)*. Paris: La Documentation Française.
- Harvey, L. 2001 (May). *The end of quality?* Keynote speech presented at the Sixth Quality In Higher Education Seminar, Birmingham, UK.
- Hayward F. 2006. *Mécanismes d'assurance qualité des systèmes d'enseignement supérieur privés et publics. Accréditation et qualité de l'audit en Afrique*. Communication présentée à la Conférence sur l'enseignement supérieur au cœur des stratégies de développement en Afrique francophone, organisé du 13 au 15 juin, 2006 à Ouagadougou, Burkina Faso.
- Lamoure-Rontopoulou J. 1998, *L'évaluation de l'enseignement supérieur*. Paris: UNESCO/IIEP.
- Martin M. 2007. *External quality assurance: What are the options?* Paris: UNESCO/IIEP.
- Ministère de l'Éducation nationale. *Espace européen de l'enseignement supérieur: action menée en France*. Disponible sur : www.education.gouv.fr/cid2496/espace-europeen-de-l-enseignement-superieur-l-action-menee-en-france.html
- Musselin C. 2001. *La longue marche des universités françaises*. Paris: PUF.
- Naidoo, P.; Singh, M. 2005. *In the aftermath of liberalization. Designing a common framework for public and private providers to serve national development goals: South Africa*. Paper presented at the IIEP Policy Forum, Paris, France, 13-14 June, 2005.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2006. *Regards sur l'éducation*. Les indicateurs de l'OCDE. Paris: OCDE.

- Organisation de coopération et de développement (OECD). 2004. *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur: un défi international*. Paris: OCDE.
- Peace Lenn, M. 2004. *Strengthening World Bank support for quality assurance and accreditation in higher education in East Asia and the Pacific*. Paper presented at the Second Global Forum on International Quality Assurance, Accreditation and the Recognition of Qualification in Higher Education, UNESCO, Paris, 28-29 June, 2004.
- Schenker-Wicki, A. 2002. « Accréditation et assurance qualité: Le modèle suisse ». *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, Vol.14, No.2, p.29-43.
- United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2010. *Recueil de données mondiales sur l'éducation. Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Institut de statistique. Montréal: UNESCO.
- Vlăsceanu, L.; Grünberg, L.; Pârlea, D. 2004. *Quality assurance and accreditation: A glossary of basic terms and definitions*. Bucharest: UNESCO-CEPES.

Sites web

- Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur [France]: www.aeres-evaluation.fr
- Agence Europe-Éducation-Formation: www.europe-education-formation.fr
- Agence pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement supérieur [Communauté francophone de Belgique]: www.aeqes.be
- Agence universitaire de la francophonie: www.auf.org
- Bureaux nationaux de statistique en Chine: [www.stats.gov.cn/english/Centre européen pour l'enseignement supérieur, de l'UNESCO \(CEPES\): www.cepes.ro](http://www.stats.gov.cn/english/Centre_europeen_pour_l'enseignement_supérieur_de_l'UNESCO_(CEPES):_www.cepes.ro)
- Cameroun Link: www.camerounlink.net/fr
- Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur: www.cames.bf.refer.org
- Commission nationale d'évaluation et d'accréditation universitaire (Comisión Nacional de Evaluación y Acreditación Universitaria- CONEAU) [Argentine]: www.coneau.edu.ar
- International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE): www.inqaahe.org
- Observatory on Borderless Higher Education: www.obhe.ac.uk

Les modules sur l'Assurance qualité externe : options pour les gestionnaires de l'enseignement supérieur

L'assurance qualité externe (AQE) constitue aujourd'hui l'un des volets les plus importants de la politique d'enseignement supérieur. De plus en plus de pays se demandent si leurs structures traditionnelles d'assurance qualité sont encore valables et si elles ne doivent pas créer de nouveaux mécanismes. Il est important de noter que la mise en place de ces systèmes peut servir différents objectifs (la reddition des comptes, la conformité aux standards, l'amélioration de la qualité). Différentes options peuvent répondre à la variété des objectifs mentionnés au sein des systèmes d'assurance qualité externe (AQE).

Les matériaux développés par l'UNESCO à l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIPE) ont pour cible les décideurs et gestionnaires dans les départements gouvernementaux. Ces modules devront apporter un soutien pour leurs décisions sur les systèmes d'assurance qualité externe à mettre en place.

Ces modules sont basés sur les résultats obtenus par deux projets de recherche de l'IIPE, l'un sur « les options méthodologiques et organisationnels dans les systèmes d'accréditation » et l'autre sur « la régulation et l'assurance qualité des fournisseurs d'enseignement supérieur transfrontaliers ».

Accessible à tous, ces modules sont conçus pour être employés dans des situations d'apprentissage variés, de l'étude indépendante à la formation présentielle. Ils peuvent être consultés sur le site web de l'IIPE www.iiep.unesco.org, et seront révisés selon besoin. Les usagers sont encouragés à envoyer leurs suggestions et commentaires.

Les auteurs

Les matériaux ont été préparés par Michaela Martin et Antony Stella. Michaela Martin est Spécialiste du programme à l'IIPE, chargée du programme de recherche et de formation sur l'assurance qualité externe. Antony Stella est Directeur d'audit à l'Agence australienne d'assurance qualité (AUQA).
